



Le Conseil d'Etat

5596-2019

Conseil national
Monsieur Thomas De Courten
Président de la commission de la
sécurité sociale et de la santé publique
3003 Berne

**Concerne : initiative parlementaire 16.419
dispositifs médicaux figurant sur la liste des moyens et appareils,
instaurer la concurrence sur les prix**

Monsieur le Président,

Notre Conseil a pris connaissance de l'avant-projet de modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie que vous avez mis en consultation le 13 septembre 2019.

Après examen, nous estimons que les propositions qui sont faites vont instaurer un système très complexe pour la prise en charge des dispositifs médicaux et engendrer une forte augmentation des charges administratives pour les différents acteurs. Nous ne pouvons dès lors pas y adhérer. Nous soutenons, en revanche, la démarche actuelle de révision des prix entreprise par l'office fédéral de la santé publique visant à fixer de façon plus systématique les montants maximaux de prise en charge de ces dispositifs sur la base d'un comparatif avec les prix arrêtés à l'étranger.

Pour le surplus, nous nous rallions à l'argumentation développée par la Conférence des directrices et directeur cantonaux de la santé dans sa prise de position du 28 juin 2019.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre parfaite considération.


AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti

Le président :



Antonio Hodgers

Copie à : - tarife-grundlagen@bag.admin.ch
- gever@bag.admin.ch